



GLOBAL METHODIST CHURCH

LA COMMUNAUTÉ DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE: PLAN D'ORGANISATION ET ALLIANCE POUR NOTRE VIE COMMUNE RÉSUMÉ EXÉCUTIF DES CHANGEMENTS DE SEPTEMBRE 2024 À JANVIER 2026 28 JANVIER 2026

OBJET

Cette note résume les principaux changements structurels, procéduraux et de gouvernance apportés au Plan d'Organisation et d'Alliance pour notre vie commune entre septembre 2024 et janvier 2026. Les changements les plus importants découlent du passage à une assemblée 100 % en présentiel, remplaçant le modèle hybride initialement adopté lors de la Conférence générale de 2024.

CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS

I. CHANGEMENT DU PROCESSUS LÉGISLATIF

Le modèle initial de 2024 reposait sur un important travail législatif virtuel en amont de la conférence, avec les comités finalisant la plupart des pétitions avant la convocation de la Conférence générale.

La version 2026 abandonne ce modèle et recentre la délibération législative sur l'assemblée physique de la Conférence générale, limitant le travail en amont de la conférence aux élections des responsables et à la formation parlementaire.

II. RÉDUCTION DU CALENDRIER

ÉLÉMENT	2024	2026
Certification du Délégué	10 mois avant	1er avril 2026 (150 jours)
Date limite de dépôt des pétitions	270 jours avant	1er mai 2026 (120 jours)
Préférences de comités	270 jours avant	1er mai 2026 (120 jours)
Affectations aux comités	240 jours avant	1er juin 2026 (90 jours)

III. REPRÉSENTATION DES ZONES ÉMERGENTES (NOUVEAU)

Le document de 2026 introduit des Représentants des Zones Émergentes pour les régions en développement. Ces représentants auront le statut d'observateur lors des sessions plénières, une voix consultative sans droit de vote au sein des comités législatifs, et l'intégralité de leurs frais sera prise en charge par le budget de la Conférence générale.

*L'Église Méthodiste Globale existe pour faire des disciples de Jésus-Christ
et répandre la sainteté scripturaire à travers le monde.*

IV. SEUIL DE VOTE POUR LE TÉMOIGNAGE SOCIAL

La révision de 2026 reflète les dispositions de l'actuel Livre de Doctrine et de Discipline, lequel stipule qu'un vote affirmatif de 75 % (et non 60 %) est requis pour approuver les Déclarations de témoignage social.

V. PROCESSUS DE NOMINATIONS STANDARDISÉ

Chaque conférence annuelle peut désormais présenter jusqu'à 20 candidats, avec au moins 50 % de représentants laïcs, pour des commissions spécifiques.

VI. RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE CLARIFIÉE

Il est désormais encouragé que les frais des délégués américains soient pris en charge par leurs conférences annuelles respectives, tandis que les délégués internationaux peuvent continuer à recevoir un soutien du budget général de l'Église.

VII. FLEXIBILITÉ PROCÉDURALE AJOUTÉE

Les comités peuvent désormais, par un vote à la majorité, suspendre temporairement les Règles de procédure de Robert pour permettre des discussions prolongées.

SYNTHESE

Les révisions du Plan d'Organisation de septembre 2024 à janvier 2026:

- ◆ Transition vers un modèle de Conférence générale 100 % en présentiel
- ◆ Compression des calendriers de préparation
- ◆ Élargissement de la participation pour les zones émergentes
- ◆ Augmentation des seuils d'approbation du témoignage social conformément au Livre de doctrines et de discipline
- ◆ Restriction de la direction des comités aux délégués expérimentés conformément au LDD
- ◆ Normalisation des nominations
- ◆ Clarification des responsabilités en matière de financement

CHRONOLOGIE

Avec la transition vers un modèle 100 % en présentiel pour la Conférence générale de 2026, confirmée par un sondage auprès des délégués de la Conférence générale de 2024 au début de l'année 2025, la Commission de la Conférence générale a révisé le Plan d'organisation en **janvier 2025** afin de permettre le travail dans ce nouveau cadre. Cette révision a servi de cadre aux travaux de l'EMG pour 2025.

En **décembre 2025**, la Commission de la Conférence générale a approuvé de nouvelles modifications visant à clarifier et à renforcer les procédures existantes, plutôt qu'à introduire des changements structurels majeurs.

La révision de **janvier 2026** a ajouté une disposition permettant aux représentants des zones émergentes de l'EMG d'être présents à la Conférence générale et de participer avec voix consultative, mais sans droit de vote, aux comités législatifs. De plus, cette révision accorde aux présidents des comités législatifs la discrétion de permettre à leurs comités d'engager des discussions informelles en dehors des *Règles de procédure de Robert*. Le Conseil Connexionnel a approuvé le document révisé le 26 janvier 2026.

Tout au long de l'année, diverses clarifications rédactionnelles et relectures n'ayant aucun impact sur les politiques ou les procédures du Plan ont été apportées selon les besoins.